



## **Procès-verbal du Conseil d'Établissement**

### **Du lundi 3 février 2025**

#### **Membres du conseil d'établissement :**

- Mme Allâtre, Provisseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- Mme Estienne, Directrice Administrative et Financière
- Mme El Ahmad, représentante des élèves (1B)
- Mme Balazsova, représentante des parents d'élèves
- Mme Decottignies, représentante des parents d'élèves
- Mme Janousova, représentante des parents d'élèves
- M. Bonnetto, représentante du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- M. Brochot, représentant du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré
- Mme Krgovic, représentante du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré

#### **Invités :**

- Mme Benain, vice-présidente du CVL
- M. Pimenta, conseiller consulaire

#### **Excusés :**

- M. Ouriachi, Provisseur-adjoint
- M. Ryzvaniuk, représentant des élèves (Ter A)
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- M. Le Moigne, conseiller consulaire

A 18h04, le quorum étant atteint (13 personnes présentes dont 12 membres sur quatorze), madame la provisseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence. Le nombre des votants s'élève à douze personnes.

Monsieur Pierron assurera le secrétariat de séance.

La Provisseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement 14 novembre 2024.
2. Compte-rendu du conseil d'école du 20 janvier 2025.
3. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026.  
3bis. Calendrier des examens
4. Présentation des tarifs de scolarité pour l'année 2025-2026.
5. Prévision de voyages scolaires pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024-2025.
6. Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité.
7. Point sur les prévisions de travaux en 2025.
8. Questions diverses.

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2024.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2024.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### 2. Compte –rendu du conseil d'école du 20 janvier 2025

#### Arrivée de M. Pimenta à 18h08.

Madame Raynal, directrice du primaire, résume les échanges qui se sont tenus lors du second conseil d'école du 20 janvier 2025. Cette réunion a donné lieu à un bilan semestriel du fonctionnement de l'école, avec un point sur l'évolution des effectifs, stables depuis la rentrée (407 élèves). Plusieurs réunions d'information à destination des familles ont été annoncées, concernant le niveau CM2 pour présenter la classe de 6<sup>ème</sup> et également le niveau Grande Section afin d'expliquer les enjeux du CP. Enfin une réunion à destination des CE2 sera également organisée afin de présenter aux parents le fonctionnement de la Section Internationale à partir du CM1. Un bilan des projets et sorties scolaires a également été fait pour le premier semestre. Les membres du conseil d'école se sont également exprimés sur le calendrier scolaire 2025-2026 et ont donné un avis favorable au calendrier présenté ce jour au point 3.

### 3. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026.

Madame la proviseure rappelle que l'élaboration du calendrier scolaire repose sur un certain nombre de principes dictés par le code de l'Éducation et l'AEFE, via la circulaire n°0701. Cette dernière fixe les critères d'élaboration suivants : L'année scolaire doit comporter 36 semaines réparties en 5 périodes de travail de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances (art. 521-1 du code de l'éducation). Un minimum horaire de 864 heures de classe doit être respecté en primaire (hors APC) avec un plafond de 936 heures lorsque l'enseignement de la langue du pays hôte est intégré. La pré-rentrée des personnels doit intervenir au plus tôt le 1er septembre. Enfin, les établissements d'une même zone doivent se coordonner afin de dégager 6 à 8 semaines communes d'activité pour organiser le plan de formation continue des personnels.

Le calendrier présenté aujourd'hui a déjà fait l'objet de discussions avec les représentants des parents au conseil d'école. Il avait été demandé d'essayer de respecter un équilibre entre les 5 périodes. Cette demande a été entendue et le calendrier a été modifié en conséquence (vacances de Pâques repoussées d'une semaine). Le total effectif prévisionnel des heures de cours en primaire sera de 908,5 heures en enlevant les jours fériés.

Madame la proviseure propose aux membres du conseil l'adoption du calendrier scolaire prévisionnel pour l'année 2025-2026.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

Le calendrier scolaire 2025-2026 est adopté à l'unanimité.

Madame la proviseure présente ensuite les dates des examens pour les classes de 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale, avec une nouveauté cette année en ce qui concerne les épreuves orales et écrites que les élèves du Baccalauréat Français International présenteront en plus des épreuves du baccalauréat général. Ce calendrier des examens vient d'être finalisé et sera communiqué incessamment aux élèves et aux familles concernés.

#### **4. Présentation des tarifs de scolarité pour l'année 2025-2026.**

Madame la proviseure commence par rappeler que les frais de scolarité n'ont pas ou très peu augmenté entre 2017 et 2023, dans un contexte où les effectifs eux, ont été en forte baisse de 2017 à 2021 (-12%). Des baisses avaient même été appliquées en 2021 avec une remise pour les fratries et une réduction des tarifs de maternelle de 9% appliquée en 2022.

Dans le même temps l'établissement a investi de façon conséquente avec la construction de deux nouveaux bâtiments. Cette dernière s'est traduite par une baisse drastique des fonds de réserve (coût de ces constructions : 80 M CZK).

Par ailleurs la masse salariale n'a cessé de s'alourdir en raison du vieillissement des personnels (Glissement Vieillesse Technicité), de la création du BFI (3 ETP supplémentaires de la 6<sup>ème</sup> à la terminale) et des besoins au niveau administratif, de la communication et de la vie scolaire. En outre des revalorisations salariales ont été accordées en 2023 et 2025 pour les recrutés locaux dotés des grilles de rémunération les plus faibles (Asem et personnel de vie scolaire). L'inflation ayant fortement impacté le pouvoir d'achat des personnels.

Enfin, l'établissement n'est pas exempt, comme tous les foyers tchèques, de l'impact de l'inflation qui touche l'ensemble des frais de fonctionnement et en particulier les dépenses énergétiques.

Une première augmentation, de 6,5% en moyenne, avait été décidée pour la rentrée 2023. Si un effort important a été consenti en 2024 en n'augmentant pas de nouveau les tarifs, l'établissement ne peut plus, à ce jour, maintenir une stabilité des frais de scolarité sans mettre en péril les finances et la pérennité de l'établissement. Le compte financier qui sera présenté fin mars montrera que le solde annuel est déficitaire, et la prévision budgétaire pour 2025 est également déficitaire. Or le fonctionnement d'un établissement ne peut se baser sur un principe de prélèvement sur les fonds de réserve sur le long terme. Il est donc urgent d'enrayer cette tendance et de la renverser, le lycée ayant aussi besoin de rétablir des fonds de réserve suffisants pour assumer des rénovations qui sont indispensables. Il avait donc été annoncé dès l'année dernière aux représentants des parents qu'une hausse serait appliquée à la rentrée 2025. Cette hausse sera relativement importante cette année et devrait être plus modérée dans les années à venir, pour suivre les consignes de la direction de l'AEFE qui enjoint les établissements à appliquer chaque année une hausse tarifaire permettant à minima de compenser l'inflation.

La direction a rencontré les représentants des parents en novembre et décembre 2024 afin d'expliquer ce contexte et d'échanger sur la stratégie d'augmentation.

Les parents ont souhaité que l'augmentation soit moins marquée dans le secondaire, ce qui a entraîné un rééquilibrage avec 7% d'augmentation en primaire et 6% au secondaire.

Il a été convenu qu'une hausse plus importante devait être appliquée pour les élèves issus du cursus bilingue, en effet ces derniers bénéficient à ce jour d'un tarif bien inférieur de la 5<sup>ème</sup> à la terminale alors qu'ils reçoivent le même enseignement que les autres élèves. Cela est vécu comme une injustice par les parents des élèves non issus des classes bilingues.

Par ailleurs, le coût de la section internationale ne doit plus être ignoré. L'ensemble du cursus du CM1 à la terminale représente l'équivalent de 5 temps plein d'enseignement et 6 heures d'enseignement supplémentaires pour les élèves, ce qui a un coût. Il a donc été décidé de majorer l'augmentation de 5% pour l'ensemble des élèves appartenant à la section internationale.

Concernant les frais d'examens qui faisaient l'objet d'interrogations de la part des parents car plus élevés que dans les autres établissements de la zone, ces derniers ont été baissés au même niveau que ceux de Vienne.

Les frais de première inscriptions ont, eux, été augmentés de 30%. Ces frais appliqués une seule fois pour chaque enfant, reflètent le coût réel de l'accueil et de la prise en charge administrative des demandes d'inscription pour lesquelles une secrétaire est recrutée chaque année pour une mission de janvier à juin, avec un accueil spécifique des nouvelles familles en amont de la rentrée.

Madame la proviseure explique que l'ensemble des efforts financiers demandés aux familles s'accompagnent d'un travail important de communication de la part de l'établissement pour retrouver des effectifs à la hausse, ainsi que d'une attention qui sera encore plus accrue sur les dépenses et d'une gestion au plus près du budget annoncé.

Ces tarifs, qui ont fait l'objet d'un dialogue avec les représentants des parents d'élèves fin 2024, vont être proposés pour validation par la Directrice Générale de l'AEFE qui elle seule a le pouvoir de les valider. Ces tarifs ne font pas l'objet d'un vote. Les évolutions de tarifs pour la rentrée 2025 sont les suivantes :

Niveaux	Augmentation tarif non SI	Augmentation tarif SI et BFI
<b>Maternelle</b>	<b>+ 7%</b>	
<b>Élémentaire</b>	<b>+ 7%</b>	<b>+ 12% (CM1 et CM2)</b>
<b>Collège</b>	<b>+ 6%</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Lycée</b>	<b>+ 6%</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Ci-Bil et 6<sup>ème</sup> Bil</b>	<b>+ 16 %</b>	
<b>Ex Bil 5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b>	<b>+ 9%</b>	
<b>Ex Bil Lycée</b>	<b>+ 9%</b>	

La réduction de 5% pour les fratries à partir du deuxième enfant sera maintenue, sauf sur les frais de première inscription.

Les représentantes des parents prennent la parole et confirment que deux rencontres ont eu lieu avec la direction fin 2024. Elles disent comprendre les enjeux et avoir conscience de la nécessité pour l'établissement de garantir sa viabilité budgétaire, mais elles indiquent être en désaccord avec cette hausse qu'elles estiment trop importante.

Elles affirment que la prévision d'effectif est trop pessimiste et fausse les prévisions. Selon elles, l'effectif pourrait être supérieur, ce qui permettrait de générer davantage de recettes. Madame la proviseure répond qu'elle espère en effet avoir une bonne nouvelle concernant les effectifs début septembre, néanmoins le contexte est défavorable en raison du nombre d'élèves de terminale qui va quitter le LFP cette année (54 élèves). Il n'est pas du tout certain que les nouveaux inscrits en maternelle à la rentrée puissent compenser ces départs à fortiori dans un contexte démographique à la baisse pour cette catégorie d'âge, et ce, malgré les efforts déployés pour la communication.

Les parents demandent également que des tarifs spécifiques majorés puissent être appliqués pour les enfants dont les frais de scolarité sont payés par l'entreprise des parents. La direction réitère qu'elle trouve cette proposition intéressante, toutefois elle est techniquement complexe à mettre en œuvre. Si l'idée n'est pas abandonnée, il s'agirait d'une première pour un établissement à gestion directe et une telle mise en place nécessite une collaboration étroite avec l'AEFE.

Les représentantes des parents rappellent qu'elles auraient souhaité que l'augmentation soit plus forte pour les élèves de section internationale et BFI. La direction a écarté l'idée d'appliquer une augmentation brutale afin d'éviter de susciter des départs massifs de la section. Il a donc été décidé d'appliquer une augmentation majorée de 5% pour les élèves de cette section. Pour l'année scolaire suivante (2026-2027), une nouvelle augmentation majorée pourrait également être appliquée afin que le tarif se rapproche progressivement du coût réel de la section internationale.

Les parents souhaitent mieux comprendre comment les frais de scolarité sont calculés. Madame la proviseure les informe qu'un courrier explicatif sera adressé à l'ensemble des familles. Il aura pour but de présenter à l'ensemble des familles les nouveaux tarifs et également d'expliquer la façon dont le budget de l'établissement est réparti par postes de dépenses.

Enfin, la question de la trajectoire à plus long terme des frais de scolarité est abordée. Les parents d'élèves expriment leur difficulté à se projeter ne sachant pas quelles augmentations seront appliquées à l'avenir et craignent que cette incertitude n'encourage certaines familles à quitter le LFP. Cette question est particulièrement vraie pour les ex-bilingues dont les frais ont augmenté de façon régulière et plus importante que pour les autres catégories d'élèves. Les parents souhaiteraient que le taux d'augmentation soit plafonné afin d'éviter les mauvaises surprises.

La consigne de l'AEFE étant d'augmenter les frais de façon régulière afin de suivre à minima l'inflation, la perspective pour l'année 2026-2027 devrait être une augmentation beaucoup plus modérée. Madame la proviseure rappelle que l'augmentation moyenne de 8% appliquée pour la rentrée 2025 est aussi le résultat de la non

augmentation à la rentrée 2024 et d'années de stagnation.

Madame la proviseure rappelle qu'un des facteurs incertains à ce jour pour la décision du taux d'augmentation en 2026 sera celui de l'évolution des effectifs. Monsieur Pimenta demande à ce sujet si l'établissement a pu mesurer l'effet de sa politique de communication déployée depuis 2021. Madame la proviseure répond qu'en effet les effets se sont indéniablement faits ressentir avec un arrêt de la chute des effectifs dès 2022 et +38 élèves à la rentrée 2023 entraînant la réouverture des deux classes de maternelle qui avaient été fermées en 2021. Les effectifs de 2023 ont été consolidés à la rentrée 2024. La directrice du primaire, madame Raynal, confirme que la communication du lycée a également eu pour effet de voir le nombre de visiteurs lors des portes ouvertes tripler en 3 ans.

Pour finir, les parents demandent quelles aides de l'état ou subventions sont possibles pour aider l'établissement. Madame la proviseure rappelle que l'état français apporte déjà une subvention indirecte au LFP via la rémunération des personnels détachés qu'il couvre à 41 %. Cette aide de l'état explique d'ailleurs le positionnement très favorable du LFP du point de vue tarifaire sur la place des établissements internationaux de Prague. Les tarifs du LFP sont en effet 2 à 3 fois moins élevés que chez les concurrents britanniques ou américains.

Pour ce qui est des subventions ponctuelles, elles sont également possibles pour des travaux et projets précis. L'AEFE a déjà accordé une subvention de 195 000 euros pour la rénovation de la toiture du gymnase et l'installation du système de sonorisation. Toutefois ces subventions ne se font que sur des projets ponctuels et la règle est que l'établissement assure son fonctionnement et les investissements en utilisant les recettes perçues des frais de scolarité.

Les représentants du personnel demandent si des tarifs préférentiels seront possibles pour les enfants du personnel. Cette question sera abordée lors de la prochaine commission de dialogue social. Madame la proviseure rappelle toutefois que le budget 2025 est déjà bouclé et qu'il ne sera pas possible de faire de miracles dans un contexte de prévision budgétaire déjà déficitaire.

#### **5. Prévision de voyages scolaires pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024-2025.**

Madame la proviseure présente trois nouveaux voyages à venir au deuxième semestre pour le second degré. Un séjour en France pour les 6<sup>ème</sup> bilingues afin d'initier un échange avec des élèves de 6<sup>ème</sup> de Phalsbourg. Pendant ce séjour le coût des visites sera assumé par le Lycée Erckmann Chatrian. En retour, lorsque les élèves français viendront à Prague l'année prochaine, le LFP assumera également le coût des visites.

En sus, deux séjours sportifs sont organisés par l'AEFE cette année : les jeux de la ZECO à Tbilissi pour une délégation de 6 élèves de 4<sup>ème</sup> ainsi que les Jeux du Danube à Bratislava pour 8 élèves de 6<sup>ème</sup>. Il est à noter que l'Association Sportive contribuera au financement du déplacement des élèves à Tbilissi à hauteur de 80 000 CZK. Ce don fera l'objet d'une validation par la directrice de l'AEFE puisqu'il excède le plafond de 3000 euros.

Il est rappelé que pour l'ensemble des voyages scolaires organisés, les familles qui ont des difficultés pour

assumer les frais peuvent soumettre une demande d'aide auprès de la caisse de solidarité. Sept familles ont bénéficié d'aides allant de 50 à 90% du montant du séjour grâce à cette caisse.

Les membres du conseil d'établissement sont invités à donner leur avis sur la programmation de ces trois séjours.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

## **6. Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité.**

Madame la proviseure explique que les établissements publics locaux d'enseignement en France ainsi que les lycées français de l'AEFE ont la même obligation d'établir chaque année un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Le PPMS est à la fois un document cadre et de référence pour les établissements, élaboré et contresigné par le poste diplomatique, mais il sert également de base à une variété d'exercices de simulation, en fonction des risques majeurs repérés pour chaque établissement.

Le document a été envoyé pour consultation à l'ensemble des membres du CE et fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine CHSCT-CHSCS qui se tiendra le 18 février.

Deux exercices d'évacuation incendie ont déjà été organisés cette année ainsi que deux exercices au PPMS, pour habituer le personnel et les usagers à adopter les bons réflexes en cas de crises majeures telle que des intrusions ou des tempêtes violentes.

Les élèves font remarquer des dysfonctionnements du côté des hauts-parleurs. Lors du dernier exercice le signal d'alerte était presque inaudible dans certaines zones du lycée. La direction a recensé ce problème et l'a fait figurer dans le compte rendu de l'exercice. Les élèves font par ailleurs remarquer qu'il serait intéressant de réaliser un exercice de mise à l'abri en dehors des heures de cours, pendant la récréation par exemple.

Un troisième exercice, inopiné (sans information préalable), sera organisé d'ici la fin de l'année scolaire, avec un scénario d'intrusion hostile.

## **7. Point sur les prévisions de travaux en 2025.**

Un point récapitulatif des travaux envisagés en 2025 est effectué par la proviseure et la directrice administrative et financière.

Pendant les vacances de février, la construction d'un parking à vélo, réclamé de longue date par les élèves et le personnel, va débuter. Ce dernier sera implanté sur le côté de l'établissement, derrière le parking. Dans le même temps, le rehaussement de la grille sud va être entrepris. Des pare-vues en métal vont être réalisées et installées au fond du parking et le long de l'allée afin de limiter la visibilité depuis l'extérieur.

Pendant les vacances de Pâques, des travaux auront lieu au niveau de la vie scolaire du secondaire, pour percer un trou permettant de relier le bureau des surveillants et la salle de permanence. Des travaux doivent également être entrepris pour réparer la verrière du côté patio, qui s'est beaucoup dégradée.

Au cours de l'été 2025, la cour de la maternelle sera intégralement rénovée. Il s'agissait là aussi d'une demande

ancienne de la part de l'équipe de maternelle et d'un besoin en terme d'attractivité car la cour pour les petits se doit d'être un lieu sécurisé et attrayant. Pendant l'été les toitures du bâtiment gymnase et côté patio seront également entièrement refaites. Les maîtres d'œuvre ont déjà été sélectionnés en 2024 pour ces deux chantiers importants, mais il a semblé plus raisonnable de programmer les interventions en dehors de la présence des élèves.

Enfin, la rénovation de la salle de TP de physique-chimie est aussi à l'ordre du jour. Madame la directrice administrative et financière est en recherche d'une entreprise compétente pour entreprendre ces travaux pour lesquels l'équipe de physique-chimie et le conseiller pédagogique ont élaboré une proposition.

## 8. Questions diverses.

Les représentants du personnel enseignant soumettent les questions suivantes :

- Les professeurs principaux de 4<sup>ème</sup> envisagent un voyage en République tchèque (1 à 3 nuits) avec leurs classes autour d'activités sportives et de team building pour renforcer la «vie collective », à la demande de certains parents. Sera-t-il possible de réaliser ce séjour ?

La direction est surprise de ce nouveau projet. Une campagne de recensement a eu lieu en septembre-octobre et le budget prévisionnel a été construit en fonction des projets présentés. Les collègues peuvent donc présenter leur projet, mais sans garantie que ce dernier soit accepté.

- La revalorisation salariale prévue depuis janvier 2025 pour les personnels ASEM et de vie scolaire est-elle effective ? Qu'en est-il d'une revalorisation salariale pour les personnels enseignants en contrat local ?

La direction assure que les personnels qui ont fait l'objet d'une revalorisation verront les effets sur leur rémunération dès le salaire de janvier qui sera versé prochainement. Quant aux demande relatives à l'évolution du point d'indice, cette question sera traitée lors de la commission de dialogue social, prévue le 12 février.

- Ne serait-il pas possible de mettre en place un système de tri des déchets partout dans l'établissement (cours, couloirs, classes, SDP) sans attendre les conclusions du bilan carbone ?

Madame Estienne est à l'écoute des propositions des éco-délégués à ce sujet. Elle précise qu'il faudra également se rapprocher du prestataire d'entretien car il semblerait que tous les déchets soient mis dans les mêmes containers.

- Les enseignants déplorent de nombreux dysfonctionnement du matériel et problèmes informatiques.

Madame Estienne explique que le prestataire du lycée pour les clés électroniques n'est pas fiable ni réactif. L'équipe d'intendance est à la recherche d'une nouvelle entreprise.

Concernant les problèmes informatiques, la direction explique qu'un plan de renouvellement est en cours. L'informaticien avait signalé les problèmes avec les vidéo-projecteurs et quatre nouveaux ont été achetés. Les TBI en panne en primaire vont également être bientôt remplacés. A la fin de l'année scolaire il est prévu de remplacer les PC qui se trouvent dans chaque salle de classe. Les enseignants signalent de nombreux problèmes de coupures internet et de Pronote, ainsi que des problèmes de mises à jour des

PC. Christophe Page, l'informaticien, est en train d'étudier la situation mais l'origine du problème n'a pas encore été trouvée. La question de l'entretien du matériel est également soulevée ainsi que sa vétusté. Il serait par ailleurs certainement nécessaire de rappeler des règles de bon usage et également, peut-être, de proposer des formations aux collègues les moins à l'aise avec l'outil numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h44 lorsque la séance est levée.

*Le/la secrétaire de séance,*



*La présidente  
C. Allâtre*



LYCÉE FRANÇAIS DE PRAGUE  
Céline ALLÂTRE  
La Provisoire

Annexes au PV du conseil d'établissement :

*Annexe 1 - Procès-verbal du conseil d'école du 20/01/2025*

*Annexe 2 - Calendrier scolaire 2025-2026*

*Annexe 3 - Tarifs de scolarité applicables au 01/09/2025*

*Annexe 3 bis - CR Rencontre parents élus CE 061124*

*Annexe 3 ter - CR Rencontre parents élus 291124*

*Annexe 4 - Voyages scolaires 2024-2025 semestre 2*

